Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902894-20260321-2026_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGARVAN

Nombre de Membres en exercice : 11
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de procurations : 0

Date de la convocation : 16/03/2026

SEANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt et un mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Trégarvan régulièrement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Rémi CARPENTIER, maire sortant, s'est réuni sous la présidence de Madame Monique JCOB, doyenne d'âge.

Etaient présents : GOARZIN Geneviève, CARPENTIER Rémi, MARTIN Isabelle, BOUCHARD Olivier, STROMBONI Paule, RIQUOIS Nicolas, JACOB Monique, BELLEMIN Estelle, MIGNON Florent, BREYNE Gwénaëlle, conseillers municipaux.

Absents : LE CORRE Florian.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Florent MIGNON.

DELIBERATION N° 2026-04

OBJET : ELECTION DU MAIRE

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

10 suffrages exprimés pour Rémi CARPENTIER :

Le Conseil Municipal par :

- 10 voix POUR ,
- 0 abstentions,
- 0voix CONTRE

Elit Rémi CARPENTIER maire de la commune de TREGARVAN ;

Installe Rémi CARPENTIER en qualité de maire de Rémi CARPENTIER à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE TREGARVAN (Finistère)